

Procédures relatives à la participation d'IE apportant leur concours à l'enseignement des Activités physiques et Sportives (APS)

Tableau de synthèse

Projet péda	Le/la directeur (trice) conserve à l'école un exemplaire du projet pédagogique co-rédigé avec le/les intervenant(s).							
Statut de l'intervenant	PROFESSIONEL (intervenant contre rémunération)			BENEVOLE (n'intervenant pas contre rémunération)				
Situation de l'intervenant	Dispose des qualifications ou du statut requis pour intervenir contre rémunération et bénéfice d'une réputation d'agrément pour intervenir à titre professionnel.		Dispose des qualifications ou du statut requis pour intervenir contre rémunération mais ne bénéficie pas d'une réputation d'agrément pour intervenir à titre professionnel.	Dispose des qualifications ou du statut requis pour intervenir contre rémunération mais choisit de le faire à titre bénévole.	Ne dispose pas des qualifications ou du statut requis pour intervenir contre rémunération.			
	Intervenants professionnels concernés : <ul style="list-style-type: none"> • Educateurs sportifs • Fonctionnaires territoriaux : ETAPS, CTAPS • Fonctionnaires d'Etat : PE, PLC EPS 		Intervenants professionnels concernés : <ul style="list-style-type: none"> • Contractuels disposant d'une qualification spécifique pour l'activité concernée. • Fonctionnaires dont le statut particulier ne prévoit pas l'enseignement des activités sportives mais qui disposent d'une qualification spécifique pour l'activité concernée 	Intervenants professionnels concernés : <ul style="list-style-type: none"> • Educateurs sportifs • Fonctionnaires territoriaux : ETAPS, CTAPS • Fonctionnaires d'Etat : PE, PLC EPS 	Intervenants bénévoles concernés sont détenteurs : <ul style="list-style-type: none"> • d'une certification fédérale • du brevet national de pisteur-sauveteur • du BNSSA Intervenants bénévoles concernés : <ul style="list-style-type: none"> • Tous les autres 			
Agréé sur titre ?	OUI		NON	OUI	NON			
Doit participer à une réunion d'information	NON		NON	NON	NON			
Nécessite procédure d'agrément IA-DASEN	NON		OUI	NON	OUI			
CONVENTION liant la DSDEN et l'intervenant.	Projet ponctuel*	Projet régulier**	Projet ponctuel*	Projet régulier**	Projet ponctuel*	Projet régulier**	Projet ponctuel*	Projet régulier**
	PAS DE CONVENTION	CONVENTION	PAS DE CONVENTION	CONVENTION	PAS DE CONVENTION			
Vérifications à réaliser par le/la directeur (trice) d'école	<u>Educateurs sportifs/ETAPS/CTAPS</u> : carte pro valide + conditions d'exercice → à vérifier par le/la directeur (trice) http://eapspublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/Recherche		Vérification de la convention + liste IE en annexe via la plateforme Prim50-EPS-Rubrique « Accéder aux conventions » <i>Si absence de convention ou si IE ne figure pas dans la liste annexe, prendre l'attache du CP EPS de circonscription.</i>	Vérification de la convention + liste IE en annexe via la plateforme Prim50-EPS-Rubrique « Accéder aux conventions » <i>Si absence de convention ou si IE ne figure pas dans la liste annexe, prendre l'attache du CP EPS de circonscription.</i>	<u>Educateurs sportifs/ETAPS/CTAPS</u> : carte pro valide + conditions d'exercice → à vérifier par le/la directeur (trice) http://eapspublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/Recherche	2 cas : <ul style="list-style-type: none"> • IE bénévole mis à disposition par un club Vérification de la convention + liste IE en annexe via la plateforme Prim50-EPS-Rubrique « Accéder aux conventions » <i>Si absence de convention ou si IE ne figure pas dans la liste annexe, prendre l'attache du CP EPS de circonscription.</i>		
Pièces à fournir à l'IEN de circo			Annexe B + photocopie diplôme, certification, titre justifiant la qualification					
Formulaire Déclaration Projet Pédagogique avec Intervenant(s) Extérieur(s)						Annexe A + le cas échéant, photocopie diplôme, certification, titre justifiant la qualification		

* Projet ponctuel : jusqu'à 3 séances

**Projet régulier : au-delà de 3 séances